

1/ Remise des Masques aux personnels prioritaires

Les masques commandés par la commune, masques alternatifs dit « grand public » sont attribués prioritairement :

- Aux personnels soignants de la Maison de Santé et de l'EPHAD
- Aux personnels prioritaires, enseignants, pompiers, pénitentiaires, soignants, forces de l'ordre.....
- Aux personnels communaux en contact avec le public et tout particulièrement ceux engagés dans le

2/ Remise des Masques aux personnes âgées de 75 ans et +

Remise à domicile d'un lot de masques par Monsieur HILGER Raphaël, Agent de Surveillance de la Voie Publique.

La distribution a débuté le 11 Mai 2020.

3/ Modalités de retrait des masques en MAIRIE

Pour la population âgée de plus de 65 ans
et les personnes à risque dites «public fragile»
MARDI 12 MAI et MERDREDI 13 MAI
de 9h30 à 12h et de 16h à 18h

Sur présentation des justificatifs suivants :

- ◆ Pièce d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Justificatif certifiant pour raisons médicales, la nécessité de délivrer un masque.

Pour les administrés dans l'incapacité de se déplacer, de par leur âge ou leur pathologie, ils de-

Pour les autres administrés
JEUDI 14 MAI ET VENDREDI 15 MAI
de 9h30 à 12h et de 16h à 18h
SAMEDI 16 MAI de 10h à 12h

Sur présentation des justificatifs suivants :

- ◆ Pièce d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

Afin de faciliter la distribution , il est demandé à ce qu'un seul représentant par famille vienne